

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 22/03/2023

Membres en exercice : 18

**Présents :**

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

**Absents excusés** : Alexandra MAZEAS (pouvoir à Michèle BUREL), Chloé ANDRO (pouvoir à Christelle GUEZENGAR)

**Secrétaire de séance** : Michèle BUREL

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération n°2023-0024 – Vote Budget Primitif 2023 Lotissement Ilot Cœur de Bourg**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Hervé JACQ, conseiller aux décideurs locaux du SGC de Douarnenez pour présenter le budget du lotissement préparé par les services de la Trésorerie.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget tel qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	BP 2023
<b>002</b>	<b>Résultat reporté</b>	104 125,00
011	Charges à caractère général	
65	Charges de gestion courante	
022	Dépenses imprévues	
	<b>Total OP Réelles</b>	0,00
042	Op ordre de transfert entre sections	
	71355 Variation stock terrains	56 356,81
	<b>Total OP d'Ordre</b>	56 356,81
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>		<b>160 481,81</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	BP 2023
<b>002</b>	<b>Résultat reporté</b>	
70	Ventes terrains	55 812,50
74	Subvention	63 131,26
	<b>Total OP Réelles</b>	118 943,76
042	Variation stock terrains	
	7133 Variation stock terrains	41 538,05
	<b>Total OP d'Ordre</b>	41 538,05
<b>Total Recettes fonctionnement</b>		<b>160 481,81</b>

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	BP 2023
OO1	Résultat reporté	
168748	Remb avance Budget Commune	257 536,67
	<b>Total OP Réelles</b>	<b>257 536,67</b>
040	Op ordre de transfert entre sections	
	3555 Constatation stock final	41 538,05
	<b>Total OP d'Ordre</b>	<b>41 538,05</b>
	<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>299 074,72</b>

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	BP 2023
OO1	Résultat reporté	242 717,91
16	Avance Budget Commune	
	<b>Total OP Réelles</b>	<b>0,00</b>
021	Virement section fonctionnement	
040	Op ordre de transfert entre sections	
	3555 Stock terrains	56 356,81
	<b>Total OP d'Ordre</b>	<b>56 356,81</b>
	<b>Total Recettes investissement</b>	<b>299 074,72</b>

Madame VIVIEN précise que la nouvelle nomenclature M57 ne comprend plus de comptes « Dépenses imprévues » mais que le conseil doit être informé des taux de fongibilité des comptes prévus en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le plafond étant de 7,5%.  
Le taux de fongibilité adopté pour les deux sections est de 3%.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** le budget 2023 du Lotissement Ilot Cœur de Bourg tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 27 mars 2023  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Envoyé en préfecture le 29/03/2023  
Reçu en préfecture le 29/03/2023  
Affiché le  
ID : 029-212902258-20230329-2023\_0024-DE

Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....29.mars 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication